



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 3 février 2020

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Entreprises de Guadeloupe,  
participez à la semaine de l'industrie et labellisez vos événements**

La 10<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'Industrie (SEDI) aura lieu du **30 mars au 5 avril 2020** sur le **thème** : « **Inventer un avenir durable** » pour mettre en avant l'engagement de l'industrie dans la transition écologique et l'économie circulaire.

Depuis 2011, la Semaine de l'Industrie assure la promotion de l'industrie, de ses métiers et de ses acteurs auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes, grâce à l'organisation d'événements sur tout le territoire. Ce rendez-vous national contribue à renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, précisément auprès des jeunes. Il promeut aussi la mixité des métiers et la place des femmes dans le secteur.

Pour participer à cette opération, les chefs-cheffes d'entreprise, les responsables d'établissements scolaires et les associations évoluant dans le domaine de l'économie circulaire sont invités (ées) à **inscrire leurs événements**, avant le **25 mars 2020** sur le site : [www.semaine-industrie.gouv.fr](http://www.semaine-industrie.gouv.fr) pour une labellisation « Semaine de l'Industrie 2020 ».

Les événements labellisables couvrent un champ large : journées portes ouvertes dans les entreprises, les établissements scolaires, job dating, forums des métiers, web-conférences, interventions en classe, expositions, événements sur les réseaux sociaux, ateliers, hackathons, conférences, concours...

Ces événements doivent être gratuits, se dérouler entre le 30 mars et le 5 avril 2020, être ouverts au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi. Ils doivent avoir pour objectif d'informer ou communiquer sur l'industrie.

***En Guadeloupe**, cet événement national est organisé en partenariat avec l'AMPI, l'UDE-MEDEF Guadeloupe, la CPME, la FTPE, la Région Guadeloupe, Pôle Emploi, le Rectorat, l'Université Antilles, la CCI des Iles de Guadeloupe, Guadeloupe Formation, Synergîle, la Mission Locale, EDF Archipel Guadeloupe, l'association Archipel des Sciences, l'association Effet Papillon, l'association Guadeloupe Tech, l'association 10 000 Entrepreneurs.*

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
[communication@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:communication@guadeloupe.pref.gouv.fr)  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)